

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif à la contribution financière de la Ville de Paris aux frais d'entretien des animaux adoptés par des associations et auparavant employés par la municipalité
Rattaché à la délibération DEVE 95 Adoption du rapport issu des travaux de la mission « Animaux en ville »

Considérant la préconisation 28 du Rapport de la mission Animaux en ville, intitulée "Proposer à des associations de protection animale l'adoption des animaux réformés appartenant à la Ville",

Considérant que la préconisation 28 du rapport ne précise pas de quels animaux il s'agit,

Considérant que les ressources des associations de protection animale sont limitées (dons des particuliers principalement) et que leur capacité à réaliser des bénéfices est très réduite, voire nulle,

Considérant que l'adoption des animaux employés par la Ville de Paris est une source de coût, pour les associations adoptantes, d'autant plus importante, que les animaux âgés nécessitent des soins vétérinaires souvent coûteux,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu

- **que la Ville de Paris contribue financièrement aux frais d'entretien (nourriture, soins...) des animaux adoptés par les associations et auparavant employés par la municipalité**
- **que la Ville de Paris précise de quels animaux il s'agit, d'où ils proviennent, pour quelles finalités ils ont été acquis et quel devenir était envisagé pour eux.**